

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-4144 / 100543
Roman Bauernfeind Papierfabrik AG, usine de Moudon, 1510 Moudon
fabrication du papier
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 A
28.03.2004–28.03.2007 (Renouvellement)
- 04-4146 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Laiterie (réception du lait et concentrateur) – M.L.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 A
14.03.2004–14.03.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4147 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Fabrication des fromages mi-dur – M.Ledentu
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
14.03.2004–14.03.2007 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4148 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Fabrication des Gruyères – M.Ledentu
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 A
14.03.2004–14.03.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4149 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Beurrerie: pasteurisation et fabrication – M.Félix
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
14.03.2004–04.03.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4150 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Beurrerie: moulage et cariste
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 A
14.03.2004–14.03.2007 (Renouvellement)
- 04-4151 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Fabrication du beurre industriel – M.Félix
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
14.03.2004–14.03.2007 (Renouvellement)
- 04-4152 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Logistique – M.Ruch
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 A
14.03.2004–14.03.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4166 / 109372
CTG Consortium Tunnels de Glion, 1026 Echandens
Assainissement des tunnels de Glion (Démolition, ancrages, tuyaux, hobas, siphons, muret d'amorce, bétonnage anneau intérieur, trottoirs, chaussée)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
110 A
05.04.2004–15.08.2005 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 04-4172 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
Maintien/Infrastructure, Informatique
besoins spéciaux de consommation
18 A
21.03.2004–21.03.2007 (Nouveau permis)

Autorisation pour travail de nuit et jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 04-4174 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
fraîchement viande
besoins spéciaux de consommation
240 A
21.03.2004–21.03.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4175 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
Charcuterie
besoins spéciaux de consommation
120 A
21.03.2004–21.03.2007 (Nouveau permis)

Autorisation pour travail de nuit et jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 04-4176 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
Logistique
besoins spéciaux de consommation
120 A
21.03.2004–21.03.2007 (Nouveau permis)
- 04-4177 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
technique
besoins spéciaux de consommation
8 A
21.03.2004–21.03.2007 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (Art. 28 LTr)

- 04-4015 / 109213
CGS Customer Ground Service Genève SA, 1217 Meyrin
Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47 al. 3 OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 A
01.04.2004–01.04.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 04-4027 / 102112
Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG Betrieb Ecublens, 1024 Ecublens VD
Informatique, Maintien technique
besoins spéciaux de consommation
4 A
29.02.2004–31.12.2006 (Nouveau permis)

Autorisation pour travail de nuit et jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 04-4030 / 102112
Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG Betrieb Ecublens, 1024 Ecublens VD
Entreprise entière
besoins spéciaux de consommation
16 A
29.02.2004–31.12.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

6 avril 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail